

Présentation des comptes publics

5. Le 1^{er} mars 1961 a été institué un sous-comité sous la présidence de M. N. L. Spencer, chargé de conférer avec les fonctionnaires du ministère des Finances et l'auditeur général afin de reviser le mode de présentation et le contenu des comptes publics.

6. Le sous-comité a présenté son rapport le 12 avril 1961 (Procès-verbaux et témoignages, fascicule 6, version française, pages 23 à 28). Le 19 avril 1961, le Comité a examiné le rapport du sous-comité et s'en est inspiré pour présenter son deuxième rapport à la Chambre. Ce dernier rapport a été déposé sur le bureau de la Chambre des communes le 19 avril 1961 et il est reproduit dans les Procès-verbaux et témoignages (version anglaise, fascicule 8, pages 207 à 212). Ce rapport a été approuvé à l'unanimité par la Chambre le 26 avril 1961.

Courrier de deuxième classe

7. Dans son troisième rapport de 1960, le Comité a signalé qu'on l'avait informé que le ministère des Postes avait estimé les frais de manutention du courrier de deuxième classe à 28 millions de dollars en 1958-1959 (ce qui représente une augmentation de 4 millions par rapport à 1956-1957), tandis que les recettes s'étaient établies à 6 millions (le même montant qu'en 1956-1957); le Comité, «tout en tenant compte de l'à-propos de continuer à favoriser la diffusion des publications canadiennes» a recommandé que le ministère «étudie le problème afin d'adopter une ligne de conduite qui tienne mieux compte des réalités».

8. Le sous-ministre des Postes a informé le Comité qu'on avait noté la recommandation et que la question de la hausse des taux postaux avait été portée à l'attention du ministre des Postes. Cependant, la Commission royale d'enquête sur les publications venant alors de commencer ses travaux, dans lesquels entrerait, croyait-on, une étude des taux postaux, le ministre avait décidé, avant de proposer des modifications à la loi, que le ministère devrait attendre la publication du rapport de la Commission pour voir quelles recommandations celle-ci ferait au gouvernement. Le Comité note avec satisfaction que le rapport récemment publié par la Commission renferme un vœu à l'égard des taux postaux et recommande «que le ministère s'occupe maintenant activement de la question».

Méthode relative aux recettes pour services rendus

9. Dans son troisième rapport de 1960, le Comité a déclaré que, à son avis, il y avait lieu d'étudier attentivement la proposition suivant laquelle les affectations seraient votées sur une base nette, le détail des crédits indiquant les besoins estimatifs bruts, moins les recettes prévues. Cette question, parmi d'autres, a été étudiée par un sous-comité institué le 16 mai 1961, sous la présidence de M. H. E. Smith, et chargé d'étudier le mode de présentation du budget des dépenses.

Intérêt sur le placement temporaire de la caisse des subventions aux universités

10. Dans le troisième rapport qu'il a présenté à la Chambre en 1960, le Comité avait signalé que les recettes provenant des fonds placés par la Conférence nationale des universités canadiennes, entre le moment où elle a reçu les fonds du ministre des Finances et celui où elle a versé les subventions aux universités, avaient été gardées par la Conférence. Étant donné que l'entente ne prévoyait pas la façon de disposer des recettes provenant de ce placement, le Comité avait demandé si la Conférence ne devait pas rembourser ces recettes au Receveur général.